

Détartreurs à Balayage Magnétique



- Canalisations désincrustées
- Potabilité préservée
- Réduction du biofilm
- Réseau protégé de l'entartrage

H2O Diffusion SARL se réserve le droit de modifier sans préavis les caractéristiques de ses appareils en fonction des évolutions techniques et/ou des obligations réglementaires

H₂O

Détartrage
Protection
Réseaux d'eau

www.h2o-diffusion.com

H2O Diffusion
1bis, rue Jules Ferry
83390 Pierrefeu du Var
Tél : 09 53 04 22 11
Fax : 09 58 04 22 11

contact@h2o-diffusion.com

Conforme au
Code de la Santé Publique





Pourquoi protéger un réseau d'eau calcaire avec un détartreur H2O Diffusion ?

Action revendiquée d'un détartreur: :

- ✓ désincrustation progressive des canalisations
- ✓ maintien hors entartrage permanent du système d'eau (canalisations et appareils connectés)
- ✓ préservation de la potabilité de l'eau délivrée»

Performances techniques : :

- ✓ aucune maintenance, aucun entretien aucun consommable
- ✓ quelle que soit la dureté de l'eau elle sera traitée, jusqu'à 160°f)
- ✓ Faible coût d'investissement et de fonctionnement :

Domaines d'application :

- ✓ Eau potable et production d'eau chaude sanitaire :
 - Hébergement individuel et collectif (maison, immeubles, HLM, etc.)
 - Hébergement médicalisé (hôpital, maison de retraite, centre de convalescence, etc.)
 - Hébergement touristique (hôtel, camping, centre de vacances,, etc.)
 - Équipement sportif/ loisirs (stade, piscine, centre aquatique, parc d'attraction, etc.)
 - Tout établissement recevant du public (ERP)
- ✓ Eaux techniques :
 - eau de refroidissement ou réchauffage par échange humide (Tour AéroRéfrigérante),
 - eau entrant de préparation alimentaire et autres processus

Bénéfices :

- ✓ amélioration de l'état sanitaire du système d'eau
- ✓ réduction de l'empreinte environnementale (moins de rejets)
- ✓ réduction des coûts de maintenance, du nombre de pannes, de la durée des interventions
- ✓ optimisation de la performance du réseau et des équipements :
 - meilleurs échanges thermiques (production ECS)
 - écoulements plus faciles
 - fonctionnements mécaniques
 - temps d'ouverture et durée de vie des équipements prolongés

Désincrustation et protection d'un système d'eau

Ballons électriques et ballons de stockage :

- parois progressivement détartrées et maintenues libres de tartre
- possible dépôts non adhérents en fond de cuve, éliminés par les purges hebdomadaires

- ✓ optimisation et stabilité des échanges thermiques
- ✓ résistances protégées, longévité accrue des équipements
- ✓ maintenance réduite et facilitée
- ✓ qualité sanitaire améliorée

Points de puisage, mobilier et sols :

- maintenus libres de tartre
- dépôts aisément essuyables
- désincrustation progressive du voile de tartre

- ✓ qualité des jets
- ✓ maintenance réduite et facilitée
- ✓ qualité sanitaire améliorée
- ✓ réduction de l'usage de produits antitartre

Echangeurs à plaques :

- maintenus libres de tartre

- ✓ maintenance réduite et facilitée
- ✓ optimisation et stabilité des échanges thermiques

Réseaux ECS et boucles :

- progressivement désincrustés
- maintenus libres de tartre

- ✓ optimisation de la circulation et débits
- ✓ réduction des risques de corrosion
- ✓ qualité sanitaire améliorée
- ✓ réduction des traitements biocides

Équipements connectés :

- maintenus libres de tartre
- un dépôt de tartre non adhérent mais non évolutif peut apparaître

- ✓ maintenance réduite et facilitée
- ✓ réduction de l'usage de produits de lutte contre le tartre (phosphates, EDTA, sel, séquestrants, acides, etc.)

Réchauffeurs de boucle :

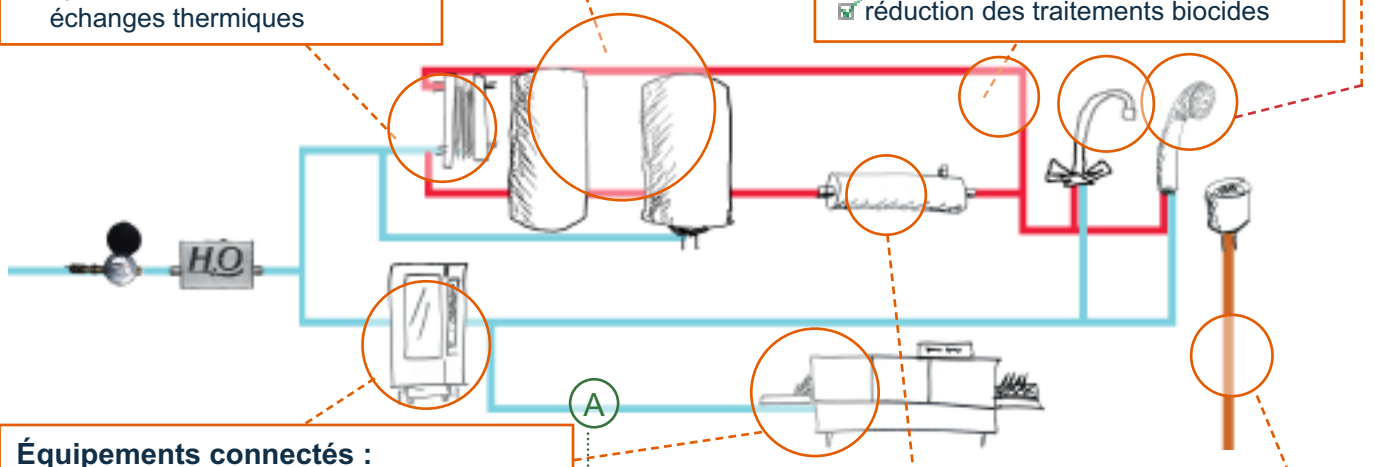
- maintenus libres de tartre

- ✓ optimisation et stabilité des échanges thermiques
- ✓ maintenance réduite et facilitée

Évacuations :

- maintenus libres de tartre

- ✓ entretien facilité
- ✓ bouchages moins fréquents
- ✓ réduction des interventions



A pour des raisons de compatibilité des nouvelles conditions d'eau avec certains composants des produits lessiviels, il peut être nécessaire de maintenir un adoucisseur de manière temporaire ou définitive. Ceci est fréquent pour les lave-vaisselle, lave-verre, autoclaves et stérilisateurs

Important

L'efficacité de l'appareil est liée à la fréquence de circulation de l'eau ou la sollicitation du réseau.

L'action désincrustante de l'appareil peut générer, pendant les premières semaines, des accumulations de tartre gênantes pour l'exploitation, nous recommandons un détartrage préalable des équipements connectés et une surveillance particulière du réseau.

Retours clients

Conseil en gestion technique d'immeubles/ *Légionelles*

Monsieur Jacques-Marie CORNETTE
Cabinet COGESTI – 77590

« Dans le cadre de prescriptions techniques, nous sensibilisons nos donneurs d'ordre au risque de Légionellose et nous les invitons à protéger leurs installations avec cet appareil **qui, outre la prévention du risque, permet, grâce à l'élimination du tartre, d'obtenir des économies notables d'énergie [...]** »

Grande Cuisine Municipale/ *facilité d'entretien des équipements*

Monsieur Christian Durain
CCAS de la ville de Gagny – Gagny – 93220
2600 repas servis par jour en 1 seul service

Un appareil de type ES 65-65 protège l'ensemble du réseau d'eau du bâtiment.

Après 2 années de fonctionnement, l'appareil a été déconnecté pour une période de 3 semaines. L'objectif était de démontrer son efficacité réelle et constater les éventuelles modifications sur le réseau.

Au bout de 10 jours seulement, à la demande du personnel, l'appareil a été remis prématurément en fonction, l'équipe ayant constaté :

- l'entartrage des extracteurs des fours à vapeur
- l'entartrage des plonges
- l'entartrage des cuves de cuisson et bain-marie
- une plus grande difficulté à nettoyer les traces de tartre sur les surfaces de préparation et les sols.

2 semaines après la remise en fonction de l'appareil, la situation était redevenue normale sans autre intervention.

Laverie industrielle/ *réduction des coûts d'exploitation*

Monsieur Lucien TERMIGNON
Sarl CHRISTALEX - 73220

En l'espace de quelques jours, les tambours des machines à laver en inox ont été désincrustés et maintenus dans cet état

La consommation de produits lessiviels a diminué de 16 %.

Tour Aéroréfrigérante/ *réduction du risque sanitaire et environnemental*

Hôtel de ville - Rosny - 93110

Un appareil de type domestique (ES-201) est installé sur l'arrivée d'eau du circuit de refroidissement de la tour, en remplacement de deux adoucisseurs.

La consommation de produits chimiques et biocides a été divisée par 10, passant de 100 à 10 kg par an.

Seul un algicide st encore utilisé.

Maison de retraite/ *facilité d'exploitation*

Monsieur Rozensweig
Hôpital de Ville - Pézenas - 34120

La capacité d'hébergement de l'établissement est de 250 lits.

Deux appareils de type ES-36-41 est installé sur l'arrivée d'eau générale en remplacement d'un adoucisseur.

Le réseau d'eau froide et chaude est libre de tartre, les points de puisage ne s'entartrent plus.

Le responsable technique estime que l'installation des détartreurs a permis de réduire les coûts de maintenance de plus de 20%.

Conforme au
Code de la Santé Publique



Nos clients :

Habitat Collectif

Résidence Services

« Les Belles Feuilles » (70 log.) – Montereau – 77 ...

OPAC - OPHLM

OPH Montereau (370 log.) – Montereau – 77

« Les Tuileries » – Riedisheim – 68

« Beau Site » – Riedisheim – 68

Actis - Claix 38

...

Résidences privées

« Villa Mayfair » – Croissy sur Seine – 78

« Le Molière A, B et C » – Sierentz – 68

« Les Rives de Marne » (70 log.) – Bry/ Marne - 94

« Square Villaret de Joyeuse » – Paris - 75

« Le Hameau des Tilleuls » – Thiais – 94

« Cosevoix » - Paris 75

« Le Solaise » - Paris - 75

...

Bâtiments publics

Gendarmerie Nationale - Dammartin en Goële - 77

Maison d'arrêt de Gagny - Gagny - 93

Bâtiments municipaux - Rosny sous Bois - 93

Base Aérienne 123 - Bricy - 45

...

Résidence + locaux commerciaux

(51 logements + 2 commerces) - Fresnes - 94

...

Equipements Collectifs

Etablissements scolaires - Centres de formation

Lycée Jacques Cœur » – Bourges – 18

Lycée « Jacques de Vaucanson » – Tours – 37

Maison de la petite enfance – Ville de Chelles – 77

Compagnons du Devoir (80 lits) – Mt St Aignan – 76

Collège « Alice et Jean Olibo » - Saint Cyprien - 66

...

Equipements sportifs

Gymnase - Ville de Chelles - 77

Stade « Jean Bouin » – Ville de Gagny - 93

Stade de Chanzy – Ville d'Angoulême - 16

Stade « Léonide Lacroix » – Ville d'Angoulême - 16

Gymnase « Mario Roustan » – Ville d'Angoulême - 16

Stade nautique – Ville de Sceaux – 92

Stade nautique – Ville de Châtillon Malakoff – 92

Piscine municipale – Ville de Gagny – 93

...

Agriculture

Désinfection des sols par la vapeur

Ateliers Chappaz – Saint Julien en Genevois – 74

Production laitière

Exploitation de 60 vaches - 54

...

Hôtellerie-Restauration

Hôtellerie

Hôtel « Kyriad » – Nantes (50 ch.) – 44

Hôtel « Kyriad » – Caen (82 ch.) – 14

Village Vacances - Total-Fina Elf

...

Restauration collective

Grande Cuisine (2600 cvrts/ j) - Gagny - 93

Cuisine Municipale (400 cvrts/ j) - Pierrefeu du Var - 83

...

Restauration gastronomique

“Grill Saint Jean” - Troyes - 10

“La Grignotière” - Pierrefeu du Var - 83

...

Etablissements Sanitaires et Sociaux

Etablissements Sanitaires

Institut Arnault Tzanck - St Laurent du Var - 06

Clinique Saint François - Nice - 06

Hôpital de Ville - Pézenas - 30

CMS Bettyzou - * Carqueiranne - 83

...

Maison de retraite

« Les Oiseaux » - Sartrouville - 78

« Le Fil D'Argent » - Bray sur Seine - 77

« Home Charlotte » - Gouville - 27 et Anet - 28

« Les Jonquilles » - Saint Angeau - 16

« Au Bon Accueil » - La Crau - 83

« Charles Ginesy » - Guillaumes - 06

...

Industrie

Refroidissement de cuve

Institut de Protection et Sûreté Nucléaire – Cadarache – 13

Tunnels de refroidissement par aspersion d'eau

FCI Microconnections, Areva - Mantes la Jolie - 78

Fours Traitement des fumées par injection d'eau

Verrerie Vetrotex, Saint-Gobain - Chambéry - 73

Blanchisserie industrielle

Christalex - Aiton – Albertville – 73

Traitement des eaux de rejet

Granit Technologie – Orbe – Suisse ...

Bâtiments administratifs et ateliers

Renault - Douai - 59

...

Tours Aéroréfrigérantes (TAR)

Hôtel de Ville – Rosny sous Bois – 93

...





Conformité sanitaire des détartreurs H2O Diffusion

Les dispositions de l'article R.1321-48 du Code de la santé Publique, relatives aux produits et procédés de traitement d'eau destinée à la consommation humaine et à leurs conditions d'autorisation d'utilisation par le ministre chargé de la Santé, ne s'appliquent pas aux procédés électromagnétiques de lutte contre la formation de tartre, considérant que ces procédés agissent sur les propriétés entartrantes de l'eau sans en modifier la composition chimique.

Les appareils H2O Diffusion à balayage magnétique peuvent donc être utilisés dans une installation de distribution d'eau destinée à la consommation humaine dès lors qu'ils respectent les dispositions de Code de la Santé Publique (article R.1321-43 et suivants) relatives aux règles d'hygiène applicables aux installations de production et distribution d'eaux.

D'autre part, nous garantissons, par la présente, que les matériaux et objets entrants dans la composition des appareils H2O Diffusion et destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement qui entrent en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine sont conformes aux règles d'hygiène applicables aux installations de production et distribution d'eaux.

Article R1321-48

Modifié par Décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 - art. 1 JORF 12 janvier 2007

I - Les matériaux et objets mis sur le marché et destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement qui entrent en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine doivent être conformes à des dispositions spécifiques définies par arrêté du ministre chargé de la santé, visant à ce qu'ils ne soient pas susceptibles, dans les conditions normales ou prévisibles de leur emploi, de présenter un danger pour la santé humaine ou d'entraîner une altération de la composition de l'eau définie par référence à des valeurs fixées par cet arrêté.

Ces dispositions s'appliquent en tout ou partie, selon les groupes de matériaux et objets et en fonction de leurs usages, et concernent notamment :

1° La liste des substances et matières autorisées pour la fabrication de matériaux et d'objets ;

2° Les critères de pureté de certaines substances et matières mentionnées au 1° ;

3° Les conditions particulières d'emploi des substances et matières mentionnées au 1° ainsi que celles des matériaux et objets dans lesquels ces substances et matières ont été utilisées ;

4° Le cas échéant, les limites spécifiques de migration de constituants ou de groupes de constituants dans l'eau ;

5° Les limites globales de migration des constituants dans l'eau ;

6° Les règles relatives à la nature des échantillons de matériaux ou d'objets à utiliser et aux méthodes d'analyse à mettre en œuvre en vue du contrôle du respect des dispositions prévues aux 1° à 5°.

II - L'arrêté mentionné au I précise les conditions d'attestation du respect des dispositions de ce I. Cette attestation est produite, selon les groupes de matériaux et objets et en fonction de leurs usages :

1° Soit par le responsable de la première mise sur le marché ;

2° Soit par un laboratoire habilité par le ministre chargé de la santé.

[...]

Arrêté du 29/05/97 relatif aux matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine (NOR : TASP9722602A)

Section II : Dispositions applicables aux matériaux constitutifs des canalisations et raccords, des réservoirs et des accessoires

Article 5 de l'arrêté du 29 mai 1997

Les dispositions de la section 2 concernent les matériaux constitutifs des canalisations et des raccords, des réservoirs et des accessoires utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eaux destinées à la consommation humaine.

5.1. Peuvent être utilisés au contact des eaux destinées à la consommation humaine :

1° Les métaux, alliages et revêtements métalliques à base de cuivre, de fer, d'aluminium et de zinc, sous réserve que leur composition et leur teneur en impuretés respectent les prescriptions définies en annexe I du présent arrêté ;

[...]

Matériaux pouvant être utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eaux destinées à la consommation humaine (métaux, alliages et revêtements métalliques)

III. Métaux et alliages à base de fer

3.2. Tubes, réservoirs et composants en acier inoxydable

Les aciers inoxydables doivent satisfaire aux dispositions de l'arrêté du 13 janvier 1976 relatifs aux matériaux et objets en acier inoxydable au contact des denrées alimentaires.



Rapport d'analyse 2010 EDP100910 : Prélèvements effectués le 10 septembre 2010 sur le réseau d'eau d'une copropriété située 171/ 173, rue Jean Jaurès à Paris.

Prélèvements et mesures effectués sur le réseau d'une copropriété - Paris XIX ^e - 75							Résultat	
Paramètres	Méthode	Unité	Limite de détection	COFRAC	Date de réalisation	Prélèvement		
						avant traitement au compteur	après traitement point de puisage éloigné	
MICROBIOLOGIE								
Coliformes totaux	NF EN 150 9308-1	UFC/100ml	1	*	10/09/2010	<1	<1	
Escherichia coli	NF EN ISO 9308-1	UFC/100ml	1	*	10/09/2010	<1	<1	
Entérocoques	NF EN ISO 7899-2	UFC/100ml	1	*	10/09/2010	<1	<1	
Spores de bactéries anaérobies Sulfite-réductrices	NF EN ISO 26481-2	UFC/100ml	1	*	10/09/2010	<1	<1	
Flore aérobie revivifiable 22°C (72h)	NF EN ISO 6222 Méthode par incorporation dans gélose à l'extrait de levure	UFC/100ml	1	*	10/09/2010	<1	<1	
Flore aérobie revivifiable 36°C (48h)	NF EN ISO 6222 Méthode par incorporation dans gélose à l'extrait de levure	UFC/100ml	t	*	10/09/2010	<1	<1	
Pseudomonas totaux	NF EN ISO 16266	UFC/100ml	1	*	10/09/2010	<1	<1	
Pseudomonas aeruginosa	NF EN ISO 16266	UFC/100ml	1	*	10/09/2010	<1	<1	
CHIMIE								
Turbidité	NF EN ISO 7027	FNU	0,1	*	10/09/2010	<0,10	<0,10	
Conductivité à 25°C	NF EN 27888	µS/cm	10	*	10/09/2010	474	476	
Nitrates	NF EN ISO 13395	mg/l	1	*	10/09/2010	12	12	
Ammonium	NF EN ISO 11732	mg/l	0,03	*	10/09/2010	0,03	0,03	
Fer total	FD-T 90-112	µg/µg/l	50	*	10/09/2010	<50	<50	
AUTRES								
Température de l'eau	Méthode interne	°C			10/09/2010	19,50	19,70	
Aspect, odeur, couleur, saveur (qualitatif)	qualitatif				10/09/2010	RAS	RAS	
pH in-situ	NF T 90-008	unité pH		*	10/09/2010	7,80	7,80	
Chlore libre par colorimétrie in-situ	NF EN ISO 7393-2	mg/l	0,05	*	10/09/2010	0,20	0,14	
Chlore total par colorimétrie in-situ	NF EN ISO 7393-2	mg/l	0,05	*	10/09/2010	0,27	0,23	

Rapport d'analyse 2010 EDP100923 : Prélèvements effectués le 23 septembre 2010 sur le réseau d'eau d'une copropriété située 60, avenue du Général Leclerc – 94360 Bry sur Marne.

Prélèvements et mesures effectués sur le réseau d'une copropriété - Bry sur Marne - 94							Résultat	
Paramètres	Méthode	Unité	Limite de détection	COFRAC	Date de réalisation	Prélèvement		
						avant traitement au compteur	après traitement point de puisage éloigné	
MICROBIOLOGIE								
Coliformes totaux	NF EN 150 9308-1	UFC/100ml	1	*	23/09/2010	<1	<1	
Escherichia coli	NF EN ISO 9308-1	UFC/100ml	1	*	23/09/2010	<1	<1	
Entérocoques	NF EN ISO 7899-2	UFC/100ml	1	*	23/09/2010	<1	<1	
Spores de bactéries anaérobies Sulfite-réductrices	NF EN ISO 26481-2	UFC/100ml	1	*	23/09/2010	<1	<1	
Flore aérobie revivifiable 22°C (72h)	NF EN ISO 6222 Méthode par incorporation dans gélose à l'extrait de levure	UFC/100ml	1	*	23/09/2010	<1	<1	
Flore aérobie revivifiable 36°C (48h)	NF EN ISO 6222 Méthode par incorporation dans gélose à l'extrait de levure	UFC/100ml	t	*	23/09/2010	<1	<1	
CHIMIE								
Turbidité	NF EN ISO 7027	FNU	0,10	*	23/09/2010	<0,10	<0,10	
Conductivité à 25°C	NF EN 27888	µS/cm	10	*	23/09/2010	529	529	
Ammonium	NF EN ISO 11732	mg/l	0,03	*	23/09/2010	<0,03	<0,03	
Sulfates	NF EN ISO 10304-1	mg/l	1	*	23/09/2010	51	52	
Chlorures	NF EN ISO 15682	mg/l	1	*	23/09/2010	26,50	25,00	
Hydrogencarbonates	calcul	mg/l	2,40	*	23/09/2010	218	220	
Titre alcalimétrique	NF EN ISO 9963-1	°F	0,20	*	23/09/2010	<0,2	<0,2	
Titre alcalimétrique complet	NF EN ISO 9963-1	°F	10	*	23/09/2010	17,90	18,00	
Calcium	NF T 90-016	mg/l	2	*	23/09/2010	76,70	76,60	
Magnésium	NF EN ISO 11685	mg/l	0,10	*	23/09/2010	8,70	8,70	
Sodium	NF T 90-019	mg/l	0,20	*	23/09/2010	20,00	21,00	
Potassium	NF T 90-019	mg/l	0,10	*	23/09/2010	3,10	3,40	
Aluminium	NF EN ISO 11685	µg/µg/l	10	*	23/09/2010	39	29	
AUTRES								
Température de l'eau	Méthode interne	°C		*	23/09/2010	18,00	18,30	
Aspect, odeur, couleur, saveur (qualitatif)	qualitatif				23/09/2010	RAS	RAS	
pH in-situ	NF T 90-008	unité pH		*	23/09/2010	7,60	7,60	
Chlore libre par colorimétrie in-situ	NF EN ISO 7393-2	mg/l	0,05	*	23/09/2010	0,55	0,60	
Chlore total par colorimétrie in-situ	NF EN ISO 7393-2	mg/l	0,05	*	23/09/2010	0,65	0,70	

Détartron pour particuliers - Clipsable			
Capacité de traitement	Diamètre canalisation	W/h	Modèle
Clipsable	Ø 16 à 20 mm	20	CL20

Pour résidences et petites applications professionnelles			
Capacité de traitement	Diamètre canalisation	W/h	Modèle
0 à 2,5 m³/h	DN 20 - ¾"	20	ES-201
0 à 5 m³/h	DN 26 - 1"	21	SES-261
0 à 5 m³/h	DN 26 - 1"	36	SES-261

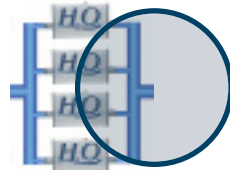
Pour hébergement collectif, établissements sanitaires et sociaux ou autres applications			
Capacité de traitement	Diamètre canalisation	W/h	Modèle
0 à 5 m³/h	DN 26 - 1"	44	ES 26-41
0 à 9,5 m³/h	DN 33 - 1 ¼"	48	ES 33-41
0 à 12,5 m³/h	DN 36 - 1 ½"	50	ES 36-41
0 à 12,5 m³/h	DN 36 - 1 ½"	75	SES 36-41

Pour piscines, bassins, fontaines et circuits fermés			
Capacité de traitement	Diamètre canalisation	W/h	Modèle
0 à 15 m³/h	DN 40 - 1 ½"	50	ES 40-41



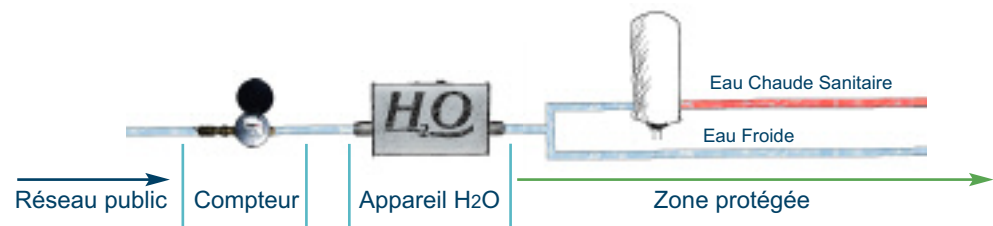
Pour les débits inférieurs à 13 m³/h,
L'eau est traitée avec un seul détartreur de capacité adaptée

Pour les débits supérieurs à 13 m³/h,
le flux d'eau est réparti dans autant d'appareils monotubes que nécessaire, installés en parallèle



Les principaux bénéfices

- ✓ Les canalisations sont progressivement désincrustées
- ✓ Le réseau et les équipements connectés sont protégés de l'entartrage
- ✓ Toute l'eau entrant dans un bâtiment est traitée (eau chaude sanitaire et eau froide)



- ✓ La protection est permanente
- ✓ L'environnement est préservé (aucun rejet lié au traitement)
- ✓ L'eau traitée reste potable conformément au Code de Santé Publique (art. R.1321-43 et suivants)
- ✓ Le risque de prolifération bactérienne est réduit. L'élimination du tartre réduit les conditions favorables à l'implantation des bactéries et du biofilm
- ✓ Le traitement est sans entretien, sans maintenance et sans consommable
Les appareils H2O Diffusion fonctionnent en autonomie dès qu'ils sont alimentés en électricité (entre 20 et 85 € par an suivant le modèle).

Conformités - Normes



Conformité sanitaire :
Les dispositions de l'article R.1321-48 du Code de la santé Publique, relatives aux produits et procédés de traitement d'eau destinée à la consommation humaine et à leurs conditions d'autorisation d'utilisation par le ministre chargé de la Santé, ne s'appliquent pas aux procédés électromagnétiques de lutte contre la formation de tartre, considérant que ces procédés agissent sur les propriétés entartrantes de l'eau sans en modifier la composition chimique.
Les appareils H2O Diffusion à balayage magnétique peuvent donc être utilisés dans une installation de distribution d'eau destinée à la consommation humaine dès lors qu'ils respectent les dispositions de Code de la Santé Publique (article R.1321-43 et suivants) relatives aux règles d'hygiène applicables aux installations de production et distribution d'eaux. Ce qui est le cas du seul composant au contact de l'eau (tube en acier inoxydable) de qualité alimentaire (Aisi 304L).